

## COMMISSION NATIONALE DES ENTRAINEURS PROCES-VERBAL N° 1/2023 REUNION DU 13 OCTOBRE 2023

**Présents** Lahcen Salhi, Stanis Leandre, Alan et Dominique Duvigneau

**Excusé** François Pépin

Ordre du jour : comment rendre plus attractive la mission de l'entraîneur ?

### 1. Le statut de l'entraîneur

Le statut de l'entraîneur formateur des benjamins et minimes fait l'objet d'une reconnaissance particulière et nous proposons que les noms des formateurs apparaissent dans la fiche athlètes FFA.

### 2. La valorisation de l'entraîneur

Par ailleurs, la valorisation de l'entraîneur lors des remises protocolaires dans les championnats nationaux pourrait être également faite en l'associant ou bien par annonce du speaker ou encore en accompagnant son athlète lors du protocole des podiums.

### 3. La carte de l'entraîneur

Un point est évoqué, lié à l'attractivité de l'entraîneur en lui offrant une carte d'entraîneur ; cela pourrait lui permettre d'accéder aux compétitions nationales et aux meetings à l'étranger, sans avoir à payer son accès au stage, comme par exemple en Belgique.

### 4. La professionnalisation de l'entraîneur

Des questions sont posées sur la professionnalisation des entraîneurs diplômés d'Etat ; seuls les agents de développement sont défrayés. Notre modèle économique doit évoluer.

## **5. La formation continue de l'entraîneur**

En lien avec l'Amicale des Entraîneurs Français (AEFA), la formation continue est un lien souhaité afin de transmettre des savoirs recueillis lors de colloques de spécialités en France ou à l'étranger, favorisant ainsi la transversalité.

- Fin de la réunion à 18h30 -

**Dominique DUVIGENAU**  
**PRESIDENT**